

WORKING PAPERS

N° 003

DOMAINE HISTOIRE CONTEMPORAINE

Anne-Françoise Praz
Caroline Rusterholz

« Du Baby Boom au Baby Bust
en Suisse: Les apports heuris-
tiques de l'histoire orale »

**SERIE : RECHERCHE CONFERENCE
MAI 2015**

Working Paper N°003

**« Du Baby Boom au Baby Bust en Suisse:
Les apports heuristiques de l'histoire orale »**

Anne-Françoise Praz ; Caroline Rusterholz, 2015

Recherche réalisée dans le cadre du projet 1000111_29779 du Fonds national suisse :
« Du baby-boom au baby-bust : les mutations de la parentalité saisies par l'histoire orale
(Suisse 1955-1970)».

Introduction

Les récents débats sur l'étude du déclin de la fécondité invitent les chercheurs à renoncer à une explication unitaire, qui glisse facilement vers une téléologie de la modernisation, pour se concentrer sur l'observation des multiples variations de ce déclin (Szreter, 2011). Parmi celles-ci, le passage du baby-boom au baby-bust, parfois qualifié de « deuxième transition de fécondité », a lui aussi suscité des explications invoquant le concept de modernisation. Modernisation et rupture au niveau des moyens de contrôle des naissances, avec la généralisation des contraceptifs modernes. Modernisation et rupture au niveau des motivations à réduire la fécondité, désormais à rechercher du côté de l'affranchissement des codes normatifs traditionnels et de la montée des valeurs de réalisation individuelle et d'accès aux biens de consommation (Lesthaeghe, 1995 ; van de Kaa, 1987). Les tenants de cette conceptualisation se réfèrent à la thèse des deux motivations successives avancée par Ariès (Ariès, 1980) : la première transition de fécondité, motivée par l'augmentation de l'investissement dans l'enfant, peut être qualifiée d' « altruiste » ; la deuxième serait « individualiste », l'enfant entrant en concurrence avec d'autres biens et n'étant plus pour ses parents un moyen privilégié de réalisation personnelle.

L'idée de deux motivations successives pose un problème théorique fondamental : si les ressorts profonds des actions humaines changent d'une époque à l'autre, la recherche sur les variations du déclin de la fécondité semble bien compromise. On devrait alors renoncer à définir un cadre théorique dans lequel ces variations prennent sens. Ces explications ont également été remises en question d'un point de vue historique, par plusieurs travaux qui soulignent les continuités davantage que les ruptures.

Le schéma d'une deuxième transition liée à la généralisation de contraceptifs modernes se heurte à un problème de chronologie : son déclenchement au milieu des années soixante est antérieur à une telle généralisation. Selon les enquêtes nationales de fécondité, réalisées entre 1966 et 1972 dans une dizaine de pays, le coït interrompu et le préservatif restent les méthodes dominantes (Nations Unies, 1977). Ces indicateurs poussent Michel Oris à affirmer que « la transition du baby-boom au baby-bust a été réalisée de manière dominante par les hommes en fonction de la nature des pratiques de contrôle mises en œuvre » (Oris, 2007).

La rupture en matière de motivations est également questionnée. Déjà dans l'entre-deux guerres, les observateurs du déclin de la fécondité analysaient les motivations des couples dans des termes très similaires à ceux invoqués par les tenants de la deuxième transition : sécularisation, rationalisation de la vie, individualisme, valorisation de l'intimité du couple, goût des loisirs et de la consommation (van Bavel, 2010). Par ailleurs, l'affranchissement des codes normatifs ne correspond pas à la Suisse des années soixante, où la prospérité tarde à ébranler les pesanteurs conformistes liés au genre, à la famille, à la sexualité. Ce n'est qu'à l'extrême fin de la décennie que la jeunesse remet en cause les schémas hérités des aînés et que la deuxième vague féministe ébranle la société patriarcale (De Dardel, 2007).

Ainsi, qu'il s'agisse des motivations ou des moyens de contrôler les naissances, la période 1955-1970, constitue un moment de transition qui recèle encore des inconnues. Pourtant il s'agit d'une période cruciale, et notamment en Suisse, puisqu'elle amorce la tendance à l'uniformisation des comportements procréateurs. Les démographes ont en effet démontré

l'effacement des différentiels de fécondité entre cantons dès la fin des années 1960 (Haug et Wanner, 2000), et même le recul de l'hétérogénéité spatiale au niveau des districts (Schumacher *et al.*, 2009). Les ressorts de cette uniformisation restent mal connus.

Ces constats ont motivé les approches adoptées dans notre recherche. Tout d'abord, la démarche comparative, pour observer en parallèle ce moment de transition dans deux localités de Suisse romande soumises à des contraintes différentes, du moins dans la période initiale : Fribourg, capitale d'un canton catholique, et Lausanne, celle d'un canton majoritairement protestant, des traditions qui influencent encore les politiques et les institutions. Ensuite, la nécessité de mieux comprendre les mécanismes selon lesquels les contraintes macrosociales influencent les comportements individuels, nous a incitées à recourir à l'histoire orale, auprès de la génération d'hommes et de femmes qui ont été mariés et parents dans ces mêmes villes durant la période étudiée. Plusieurs travaux (Fisher, 2006 ; Fisher et Szreter, 2010 ; Gauvreau et Gervais, 2003) ont démontré l'importance de l'histoire orale pour éclairer les motivations des acteurs-trices à limiter les naissances, les moyens contraceptifs effectivement utilisés, et la manière dont les rapports de pouvoir au sein du couple modulent les comportements reproducteurs. Cette approche est tout spécialement indiquée dans une période de transition, où plusieurs comportements coexistent. Et surtout, les données agrégées masquent les compromis que les acteurs-trices élaborent face aux contraintes et aux normes dominantes, afin de se réserver des espaces d'autonomie et d'écart (Schwartz, 1990). Or, c'est justement ce processus d'ajustement, où chacun pense et invente sa propre vie en fonction de ses perceptions et de ses opportunités, qui oriente les comportements individuels et explique *in fine* les « transitions » étudiées par les historiens.

L'histoire orale se révèle précieuse pour questionner certains présupposés et révéler les oublis des modèles démographiques. Dans le cadre du baby-bust, il nous paraissait intéressant de documenter, à l'aide de nos témoins, les variations spatiales, temporelles et sexuées dans l'accès et l'usage d'une contraception efficace. Nous voulions également mieux comprendre les motivations des pères et des mères à limiter les naissances. L'investissement sur l'enfant s'effaçait-il au profit d'une motivation liée à l'accès à la consommation ? Comment la parentalité s'inscrivait-elle dans les projets de réalisation personnelle des hommes et des femmes des années soixante ?

Au final, notre recherche offre des apports heuristiques pour explorer des mécanismes explicatifs du baby-bust, et suggère des facteurs causals à tester dans des études ultérieures, basées sur des données quantitatives et sur des échantillons plus larges. Dans les pages qui suivent, nous présentons d'abord notre modèle d'analyse, nos données et nos hypothèses, avec un bref retour sur le contexte. Nous nous limitons ensuite pour cet article à deux développements, à première vue paradoxaux, touchant au rôle des femmes dans le baby-bust, intéressants au vu des recherches actuelles. D'abord, contrairement à l'idée de modernisation, le modèle traditionnel de la mère au foyer est plus prégnant que jamais dans cette période. Pour autant, cela n'empêche nullement les femmes d'être proactives dans le domaine de la contraception, ce qui nuance l'hypothèse d'une « transition au masculin ».

Modèle, contexte, données et hypothèses

Nos questions et hypothèses de recherche s'inscrivent dans un modèle dit « adaptive rule-following » (Vanberg, 1993). Celui-ci place le questionnement au niveau de l'acteur individuel qui évolue dans un environnement de contraintes variables, en adaptant ses routines de comportement. Parmi les contraintes qui nous intéressent, nous retenons, dans la ligne du modèle de George Alter (1992), les modifications des coûts/bénéfices des enfants et des coûts de la contraception, que nous avons documentés dans nos deux espaces.

A Fribourg et Lausanne, comme ailleurs en Suisse, l'essor économique et le redressement des salaires masculins autorisent la généralisation du modèle bourgeois du père unique pourvoyeur à une frange élargie des familles des classes populaires et des petites classes moyennes. Mais de nouvelles contraintes pèsent sur les parents de ces catégories sociales : l'incitation à améliorer le bien-être familial par l'acquisition des nouveaux objets de consommation ; l'incitation à investir dans une formation post-primaire des enfants, en raison de l'offre accrue de filières de la part des pouvoirs publics, mais surtout des espoirs d'ascension sociale autorisés à ceux qui disposent d'un certain niveau de compétences, dans un contexte économique où la demande en personnel qualifié augmente.

C'est donc au sein de ces catégories sociales, dont nous avons tout lieu de penser qu'elles ont joué un rôle important dans le baby-bust, que nous avons recruté nos parents-témoins.¹ Nous supposons que les incitations économiques à limiter les naissances sont similaires dans nos deux espaces pour ces catégories, expliquant en partie la convergence des comportements ; en revanche, l'accès à la contraception risque d'accuser des décalages, en raison de politiques sociales et médicales différentes et de la prégnance du facteur religieux. Mais ces hypothèses devaient être mises à l'épreuve. 48 interviews ont été conduites de manière semi-directive, en invitant les témoins à évoquer leur parcours de vie, des fréquentations au mariage et à la naissance des enfants successifs ; les conditions de vie, la répartition des tâches entre conjoints, l'investissement dans la formation des enfants, l'accès et l'usage de la contraception figuraient parmi les questions de relance de la grille d'entretien. L'analyse des entretiens retranscrits a ensuite été articulée autour de nos questions de recherche : modifications des coûts/bénéfices des enfants, perception de ces modifications par les témoins, place de l'enfant dans la réalisation personnelle des hommes et des femmes, négociation des individu-e-s avec les modèles dominants de paternité/maternité, coûts d'accès et coûts sociaux de la contraception. Les biais potentiels de l'histoire orale sont bien connus (Silverman 2006 ; Thompson, 1972 Becker, 1987) en particulier la reconstruction, par l'interviewé-e, de son

¹ Les témoins ont été recrutés par la méthode directe (annonces dans le magazine *Génération plus*), indirecte (par le biais d'organisations pour seniors) et boule de neige (les personnes interrogées nous envoient chez leurs amis). Nous avons interviewé 28 femmes, 13 hommes et 7 couples ; nous disposons ainsi des témoignages de 55 personnes, pour accéder aux perceptions individuelles du vécu familial. Par ailleurs, les informations fournies par ces 55 personnes sur leur conjoint (seuls 7 couples étaient présents tous deux pour l'entretien) nous ont permis de reconstituer le cycle de vie de 48 couples mariés avec enfants, soit au total 96 parcours de vie dont nous connaissons les articulations principales (mariage, parentalité, emploi). Pour une présentation détaillée voir Annexe 1.

récit «opérant sous l'effet des systèmes de représentation postérieurs». (Peschenski, 1992, p. 48). Mais le sujet de nos entretiens, la vie quotidienne et les rapports au sein de la famille, n'induit que peu de risques de reconstruction, à en croire Florence Descamps (2005):

Il existe des thèmes de questionnement non encore construits en enjeu collectif, d'image ou de mémoire, ou bien des thèmes non encore érigés en objets historiques problématisés, des sujets en quelque sorte "neutres", non activés, non amorcés sur lesquels on peut espérer que les réponses du témoin présentent un degré faible de reconstruction rétrospective: par exemple, le quotidien, la description d'une organisation, de son fonctionnement, le travail, les outils et les méthodes, etc.

Entre les modifications des contraintes macrosociales, et d'autre part le niveau microsocial des comportements familiaux et procréateurs, les institutions jouent un rôle pivot : elles traduisent ces incitations en règles formelles ou informelles (normes), qui obligent les individus à modifier leurs pratiques ; ou alors, moins impérativement, elles servent de guide pour orienter les comportements et adapter les routines dans une période de changement. Pour la première transition, nous avons démontré le rôle décisif de la scolarisation primaire obligatoire, lorsqu'elle était sévèrement appliquée, pour obliger les couples à réduire leur fécondité (Praz 2006). Dans la période du baby-bust, l'allongement de la scolarisation prolonge certes ce mécanisme pour les familles que nous étudions, mais nous avançons l'hypothèse que les règles formelles imposées d'en-haut jouent un rôle moins déterminant que les aspirations propres de ces familles à l'ascension sociale, d'autant plus que celles-ci paraissent enfin réalisables. Cette ascension sociale passe évidemment par l'investissement dans la formation des enfants, mais également par le fait de correspondre à de nouveaux modèles de « bonne parentalité ». Nous avons repéré ces modèles par une analyse comparée des médias locaux, avant de nous intéresser à la manière dont nos témoins – et ici en particulier les mères – les avaient intégrés et négociés dans leur pratique.

La mère au foyer : un modèle dominant et intériorisé

L'analyse des médias – non développée ici – ne permet pas de conclure à l'affranchissement des modèles traditionnels comme moteur du baby-bust. Elle atteste plutôt de la réaffirmation du modèle de la mère au foyer, fondée désormais sur une légitimation d'ordre scientifique : la presse diffuse largement les théories psychologiques et psychanalytiques de l'après-guerre sur la nécessité de la présence maternelle auprès de l'enfant. Tout heureux de cet argument moderne en faveur d'une morale familiale traditionnelle, le quotidien fribourgeois *La Liberté* se révèle plus précoce que ses confrères vaudois dans la vulgarisation de ces théories. Et il retrouve une rhétorique religieuse du châtimeur pour décrire les conséquences dramatiques et inéluctables de l'absence maternelle : « déchéance de l'enfant jusqu'à en faire, sinon toujours un délinquant, du moins très souvent un inadapté et un psychopathe »². Autre injonction, la mère doit non seulement être présente, elle doit acquérir de nouvelles compétences : lire des

² Abbé Lavarel : « Sans famille...ou presque ! », in *La Liberté* du 09.07.55.

manuels, articles et ouvrages de vulgarisation psychologique, être attentive aux attitudes potentiellement problématiques de l'enfant, savoir choisir pour lui un jouet ou un livre adapté, l'accompagner dans sa lecture, suivre les devoirs scolaires. Autant de droits à l'éducation et à l'encadrement parental désormais reconnus aux enfants, autant de tâches nouvelles et absorbantes pour la « bonne mère ». L'analyse des entretiens confirme l'intériorisation de ce modèle, tout en révélant les légitimations propres des pères et mères et les compromis négociés en fonction de leurs contraintes quotidiennes.

« Quand on avait des enfants, on restait à la maison »

Parmi les 48 mères dont nous connaissons le parcours de vie, 28 ont quitté leur emploi lorsque les enfants étaient en bas âge, pour le reprendre ensuite à temps plein ou partiel ; 8 femmes n'ont pas retravaillé après la première naissance. Dans leur majorité, les épouses des 48 couples de notre échantillon n'ont donc pas suivi le modèle de la mère au foyer durant la durée totale du mariage. Cependant, les propos des témoins laissent transparaître l'idéalisation de ce modèle et les efforts consentis pour s'y conformer.

La première légitimation de la mère au foyer qui émerge des entretiens est celle de sa nécessaire disponibilité pour les tâches éducatives, une conviction partagée par les deux sexes. D'ailleurs, 17 témoins (hommes et femmes) expliquent que l'épouse a cessé son activité rémunérée car le mari estimait que sa place était au foyer à éduquer les enfants. L'exemple d'Andrea (née en 1927), formée comme sage-femme, mariée à un commerçant fribourgeois et mère de trois enfants, illustre cette injonction masculine :

- Vous m'aviez dit que votre mari ne voulait pas que vous travailliez : pourquoi?
Andrea : Parce qu'il estimait, c'était peut-être la vieille école hein, il estimait que pour élever bien les enfants et qu'ils soient bien à la maison, une femme doit rester à la maison. Bon, il gagnait assez pour que je puisse. Bon, j'avais une profession mais de toute façon je n'ai pas trouvé la place. Bon, j'avais travaillé à Milan parce que moi j'ai fait mes études à Milan. J'ai travaillé là-bas et après un peu au Tessin et ensuite j'ai connu mon mari et on s'est vite marié alors voilà.

Lorsqu'elles affirment avoir décidé elles-mêmes de quitter leur emploi, les femmes insistent sur la nécessité d'être disponible pour garantir l'équilibre des enfants. Lotti (1944), formée comme postière, mariée à un éducateur spécialisé et mère de deux enfants, attribue *a posteriori* la réussite de ses enfants et leur passage sans encombre à l'âge adulte à sa présence constante :

- Donc, financièrement, on pouvait se permettre. Et aussi dans la tête des gens c'était comme ça quand on avait des enfants, on restait à la maison. C'était encore très répandu hein. Bon, moi je trouvais que c'était le plus beau travail qu'on pouvait faire d'être avec ses enfants et puis de leur faire une éducation pour qu'ils s'en sortent. Et pis on doit dire que nos enfants ont bien réussi. Bon, des fois je disais « ah mais on a eu de la chance parce que euh ils sont bien sortis ». Pis, quand je réfléchis, je me dis mais c'est pas seulement la chance c'est aussi parce qu'on s'est donné de la peine, on a voulu que ça soit bien. Et pis on s'est occupé d'eux...

Parmi les tâches nécessitant la présence maternelle, hommes et femmes s'accordent à mentionner le suivi scolaire. Giorgio (1940), installateur sanitaire italien dont l'épouse a quitté momentanément son emploi de vendeuse durant la scolarisation des enfants, salue le rôle de son épouse dans la réussite ultérieure de ceux-ci :

« - Giorgio : non mais je dois la féliciter parce qu'on a eu des bons résultats, à l'école ils étaient les deux bien ! Je regrette un peu que ma fille, elle a pas continué à étudier et avec un tout petit peu de chance... mais elle l'a bien mérité, elle a trouvé une place magnifique ! »

« Elle s'occupait de tout, elle savait bien gérer »

Notre vision « post-féministe » nous incite volontiers à associer le modèle de la femme au foyer à l'exploitation du travail gratuit des femmes et à l'incarnation d'un stéréotype de genre. Les propos de nos témoins ne reflètent pas du tout cette perception ; la femme au foyer est valorisée par les deux sexes. Une composante importante de cette valorisation réside dans les contributions féminines à l'économie familiale.³ La bonne mère est capable de jongler avec la gestion du budget, de réduire les dépenses par son habileté de couturière, de concocter des plats équilibrés et savoureux avec un budget modique. La majorité des épouses de notre échantillon (30 sur 48) géraient le budget et parvenaient à « joindre les deux bouts » dans des conditions parfois précaires. Cette capacité est soulignée dans de nombreux entretiens. Claudio (1943), immigré italien, marié à une compatriote et père de trois enfants, précise que sa femme parvenait à mettre de l'argent de côté pour les vacances:

Alors vous, qui avait l'argent du ménage ?

Claudio : Alors elle faisait tout. Moi, j'apportais l'argent et c'était elle qui s'occupait de tous les paiements, s'il fallait mettre quelque chose de côté pour les vacances ou bien quelque chose comme ça, c'était toujours elle qui faisait. Elle savait bien gérer.

Certaines femmes perçoivent ce rôle comme une marque d'indépendance et un attribut de pouvoir qu'elles entendent conserver. Georgette (1933), postière avant son mariage avec un facteur, mère de quatre enfants, s'est heurtée à l'interdiction de travailler pour les fonctionnaires mariées à Fribourg. Lorsqu'elle évoque sa tenue du budget du ménage, elle insiste à travers plusieurs détails (dont elle se souvient parfaitement) sur les défis que représentait cette tâche. D'un retour réflexif sur son parcours (« je me rends compte »), elle tire la conclusion que l'indépendance était pour elle une valeur centrale, qui faisait le lien entre sa vie de postière et sa vie de femme au foyer. On comprend dans cette logique que ce modèle maternel ne soit pas associé à l'oppression. Mais Georgette était néanmoins consciente du risque que son mari lui dispute cette prérogative si la situation financière du couple s'améliorait, c'est-à-dire lorsqu'il ne s'agirait plus de gérer le strict nécessaire, mais de décider de l'allocation de dépenses plus importantes :

Dans mon travail, je me rends compte, c'est qu'en somme j'avais mon indépendance, je n'avais pas besoin de rendre de comptes. Et c'est peut-être aussi pour ça que j'ai pris les comptes, c'est parce que je n'avais pas à rendre de comptes, tant que ça jouait il ne disait rien. On n'a pas de dettes, je voulais toujours qu'au 31 décembre on n'ait aucune dette. Alors ça, j'y ai toujours tenu. Au départ, on avait des dettes parce qu'il y avait des choses qu'on nous avait offert, soit disant et puis qui n'étaient pas toutes payées. Alors c'était des : voyons si je donne 5 francs à celui-là, je ne peux pas donner 10 francs à celui-là. Donc, c'était des nuits entières comme ça. Et puis après, petit à petit, on a évacué tout ça. Alors moi je n'aurais pas aimé que tout à coup, parce qu'on a plus d'aisance, ce soit mon mari qui prennent les comptes et puis qu'il fasse n'importe quoi.

³ Caroline Henchoz et Francesca Poglià (2012) montrent que pour la période étudiée, les femmes fournissent un important travail domestique à dimension économique qui contribue grandement au bien-être familial.

Cette volonté féminine de se réserver un champ de compétences s'élargit à l'ensemble des tâches ménagères, et la plupart de nos interviewées ne souhaitent pas l'intervention du mari dans ce qu'elles considèrent comme « leur » domaine. Sandrine (1935), formée comme décoratrice, qui a quitté son emploi à la venue de son premier enfant, insiste même sur la reconnaissance que lui apportait le travail domestique :

- C'est quand même vous qui étiez en charge du ménage ?
Sandrine : Oui, et pis quelque part, et c'est encore évident maintenant, dans la situation qu'on vit, j'avais besoin de cette reconnaissance-là puisque je ne travaillais pas professionnellement, c'était ça mon boulot. Alors, recevoir un coup de main de temps en temps d'accord. Mais pour le reste, j'avais besoin de prendre les choses en main pis de décider comment il fallait les faire, où et à quel moment.

« En tous les cas, j'étais toujours là pour les enfants »

Le modèle de la mère au foyer à plein temps n'est pas accessible à une partie de nos interviewées, qui travaillent pour de contribuer au budget du ménage en raison du salaire insuffisant du mari. Confrontées au manque de structures de garde, que nous avons documentées pour nos deux espaces, ces mères bricolent des solutions pour confier leurs enfants, ou alors prennent du travail à domicile, moins rémunéré, qui permet de concilier emploi et famille. Dans les entretiens, elles associent la « bonne maternité » à leur disponibilité pour les enfants, qu'elles s'efforcent de garantir malgré leur emploi ; mais celui-ci est intégré à une composante supplémentaire de « bonne maternité » : la possibilité d'offrir aux enfants quelques menus plaisirs et d'améliorer leur bien-être. Écoutons Adélaïde (1928), mariée à un représentant, mère de quatre enfants et cartonnrière à domicile :

Je les ai gardés chez moi quand je travaillais. En tous les cas, j'étais toujours là pour les enfants. Ça c'était important. J'ai tout fait pour qu'ils soient contents. Quand ils allaient à l'école, ils me demandaient de l'argent pour aller acheter quelque chose. Je leur ai toujours donné 10 centimes, 20 centimes pour qu'ils aient quelque chose au lieu de rien. Je leur ai même donné des fois 5, 10 centimes pour un bonbon à 5 centimes, si on peut acheter au moins ça.

- Pour vous c'était quoi le rôle d'une mère ?

Adélaïde : le rôle d'une mère ? Ben s'occuper des enfants quoi. Qu'est-ce qu'il faut vous dire, j'aurais bien aimé pas travailler pis m'occuper des enfants mais j'avais pas les moyens.

Suzanne (1930), mariée à un cheminot et mère de trois enfants a travaillé tout au long de sa vie matrimoniale, notamment comme démonstratrice de machine à laver. Mais elle insiste sur ses stratégies mise en œuvre pour rester disponible aux enfants – facilitées par les horaires décalés de son mari – et sur sa volonté de ne pas les placer à la crèche :

J'ai eu trois enfants et entre ceux-là et le service de mon mari je travaillais. [...] j'allais chez les gens, qui avaient acheté une machine, leur apprendre à s'en servir. Mais toujours selon les horaires de mon mari, je pouvais m'arranger avec les gens, des fois j'allais le soir, des fois le matin. Et dans certaines familles, je pouvais même prendre mon enfant avec, parce qu'ils avaient aussi des enfants et ils jouaient ensemble pendant que je faisais mon instruction. On s'arrangeait[...]

- Ca c'était un désir que vous vous aviez de travailler ? Qu'est-ce qui vous a poussé à travailler ?

Suzanne : C'est-à-dire aussi parce que mon mari ne gagnait pas beaucoup, au début au chemin de fer, ils n'étaient pas beaucoup payés. Alors il fallait apporter une aide pour l'argent du

ménage. C'est surtout la raison de ça. Et puis, j'ai toujours aimé travailler. Ça me faisait un petit peu changer, pas être toujours entre quatre murs. Voilà, je suis toujours très active. Puis, si on voulait mettre un peu de beurre sur les épinards, partir en vacances, l'argent de mon travail servait un peu pour partir en vacances. [...] Alors et puis, j'avais encore cette perception que c'est la maman qui élève les enfants. Je voulais être présente le maximum avec mes enfants. Pas les donner ailleurs, que je vous dis les courtes périodes pendant que je faisais une exposition pendant 10 jours, mais sinon ils étaient gardés par moi ou, de temps en temps, par leur papa mais pas extérieurement. C'était nous qu'on les élevait, ils m'en sont reconnaissants. Aujourd'hui, c'est plus la même chose. Maintenant, la femme, elle accouche, elle recommence à travailler. Je vois, j'ai ma belle-fille, elle [son enfant] a trois mois, et bien déjà elle reprend son poste de travail. Elle a cherché une crèche pour mettre sa petite. Nous, ça ne nous serait même pas venu à l'idée. On fait un enfant et bien on s'arrange pour être le maximum avec lui.

Si ces femmes expriment parfois leur envie de sortir « des quatre murs », de combler l'ennui ou le vide qu'elles ressentent, elles ne légitiment jamais le travail rémunéré par le seul besoin d'épanouissement ou d'autonomie financière. Leur revenu est d'abord destiné à relever le niveau de bien-être de la famille, et surtout des enfants : vacances, logement plus grand, vêtements, loisirs, voiture, télévision. Malgré le gain de pouvoir au sein du couple que devrait leur apporter cet apport financier, la répartition traditionnelle des tâches n'est pas modifiée mais reconduite, trouvant un nouvel allié dans le discours public sur les droits et besoin des enfants. Dans les propos des pères – que nous n'analysons pas ici – leur rôle de pourvoyeur est aussi fortement mis en lien avec l'acquisition de nouveaux biens de consommation destinés au bien-être des enfants (Rusterholz, 2014).

Ce constat nous permet de revenir sur le débat relatif aux deux motivations successives du contrôle des naissances : à celle de l'investissement dans l'éducation de l'enfant lors de la première transition, succéderait pour notre période le souhait de réalisation personnelle et d'accès aux biens de consommation. Or, tous nos témoignages convergent pour questionner cette conceptualisation. D'abord l'investissement dans la formation se poursuit et même s'intensifie dans l'après-guerre pour les classes populaires.⁴ Ensuite, l'accès aux biens de consommation est destiné en priorité aux enfants. Nos parents doivent donc faire face à un double relèvement des coûts des enfants : il s'agit non seulement de leur assurer une formation, mais également de leur procurer certaines commodités, « afin qu'ils aient ce que les autres avaient », selon les mots d'une mère. A ce titre, la limitation des naissances devient d'autant plus impérative, et le témoignage de Sylvie (1933) est un exemple de cette attitude. Mariée à un chauffeur, elle reprend à temps partiel son travail de vendeuse dès que son deuxième enfant est âgé de deux ans, « afin qu'ils puissent quand même se payer un petit quelque chose [...], s'offrir un peu de plaisir, aller en vacances ». La taille de sa famille est déterminée par le souci d'investir dans le bien-être des enfants, en plus de leur assurer une « bonne éducation » :

⁴ Nous avons documenté statistiquement le développement de l'offre de formation et la massification scolaire du post-primaire pour nos deux villes en dépouillant systématiquement les *Bulletins des séances du Grand Conseil*, les *Comptes-rendus du Conseil d'Etat* des cantons de Fribourg et Vaud, le *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du Gouvernement du Canton de Fribourg* entre 1955 et 1970, ainsi que des sources publiées, comme par exemple Office de statistique de l'Etat de Vaud, *Formation dans le canton de Vaud Aspects de l'évolution des principaux secteurs : 1950-1976*, Lausanne, 1978.

- Pourquoi deux enfants ?
Sylvie : Parce que deux c'est un chiffre, un on dit que ce n'est pas bon, seulement un, et puis trois ça faisait trop, ça coûtait trop cher ! Oui, bon, on voulait une vie quand même agréable pour les enfants.
- D'accord donc une vie agréable pour les enfants c'était quoi ?
Sylvie : (Rires) Avoir toujours à manger sur la table, pouvoir partir en vacances et puis avoir aussi un vélo, ce que les autres ils avaient. Après plus tard un peu une trottinette ! (Rires)
- Tout à fait, donc vous pensez que si vous en aviez eu trois ou plus ça aurait été difficile de leur donner ?
Sylvie : Oui, plus évidemment cela aurait empêché que nos enfants aient ce qu'ils veulent, qu'ils aient une bonne éducation.

Contraception maritale : expertise et initiative des épouses

Le rôle respectif des hommes et des femmes dans l'information, l'initiative et la responsabilité de la limitation des naissances est discutée dans plusieurs travaux. L'idée d'une initiative féminine, en raison des motivations supérieures des femmes qui supportent les risques des grossesses, l'entretien et l'éducation des enfants, a été remise en question par les travaux de Kate Fischer (2000a, 2000b, 2006), qui tiennent compte des contraintes de genre pesant sur les femmes : celles-ci ont moins accès aux informations sur la sexualité, elles se doivent d'être ignorantes de ces questions pour rester respectables, elles ne peuvent donc aborder directement le sujet de la contraception avec leur époux. Ces mécanismes, liés à la période de la première transition, pourraient s'atténuer durant le baby-bust. Quant à l'hypothèse d'une « transition au masculin » avancée par Michel Oris, elle se base sur le constat du rôle dominant des méthodes dites masculines (préservatif et coït interrompu) dans les enquêtes de fécondité réalisées en Europe pour les années 1966-1972. Nos entretiens amènent de nouveaux éléments à ce débat, qu'il s'agisse des moyens utilisés et des processus de décision et de négociation au sein du couple.

« On en parlait ensemble. C'est d'ailleurs moi qui lui ai appris des choses »

Contrastant avec les témoins de Kate Fisher, la majorité de nos interviewé-e-s (36 sur 48) déclarent avoir parlé librement au sein du couple de la nécessité de limiter les naissances. Au niveau de l'accès à l'information, nos entretiens mettent en évidence un autre basculement par rapport aux travaux de Fisher. Durant la période prémaritale et au début de leur mariage, les hommes sont davantage informés que les femmes, ce qui s'explique par les contraintes de genre pesant encore sur les jeunes filles de l'époque. En revanche, à partir du mariage, la situation s'inverse : ce sont les femmes qui recherchent et obtiennent des informations sur la contraception par des canaux divers, qu'il s'agisse de renseignements fournis par des amies, de livres qu'elles acquièrent, mais surtout par les questions posées à leur médecin ou à leur gynécologue. Progressivement, leur niveau d'information est supérieur à celui de leur époux, ce qui les incite à initier la contraception, mais aussi à affirmer leurs préférences en matière de méthode.

Du fait de la médicalisation de la naissance et de l'intérêt médical nouveau pour la contraception à partir de la fin des années 1950⁵, médecins et gynécologues deviennent des acteurs cruciaux dans la diffusion de l'information et l'accès aux méthodes de contraception. Certes, les convictions personnelles de certains, comme l'adhésion des gynécologues fribourgeois à la doctrine catholique, détermine encore à cette époque les méthodes qu'ils recommandent et qu'ils consentent à dispenser, en particulier la pilule, plus difficilement accessible aux Fribourgeoises (Rusterholz, 2015). Mais il n'en reste pas moins que le médecin constitue un acteur nouveau, qui vient « s'insinuer » dans le rapport conjugal.

Grâce à ce meilleur accès à l'information, les femmes assument graduellement la responsabilité du contrôle des naissances et/ou sont davantage actives dans les processus de décision. Le témoignage de Felipe (1936), ouvrier non qualifié, marié à une compatriote italienne et père de deux enfants, atteste de cette information accrue des femmes :

-Est-ce que votre femme calculait les jours?

Oui, dès le moment où elle a obtenu des informations de la part de son gynécologue. Il lui a donné des brochures expliquant les méthodes disponibles, des choses comme ça. C'est sûr que ça aidait, parce que avant ma femme était totalement ignorante, elle [ne] connaissait rien.

Cette meilleure information modifie la position des épouses dans la négociation conjugale, même lorsqu'il s'agit de méthodes dites masculines. Parmi les 28 femmes interviewées, cinq affirment avoir appris à leur mari la méthode du retrait, car elles avaient des connaissances sur le sujet par des livres ou des discussions avec des amies. Stéphanie (1924), mère fribourgeoise de trois enfants mariée à un constructeur de routes, explique à son mari comment « faire attention » pour espacer les naissances, et précise avoir clairement imposé cette pratique pour les relations sexuelles intervenant lors des « jours à risques » :

Au début, j'avais expliqué à mon mari [*elle parle ici du coït interrompu*] et lui il me disait, parce qu'il est assez vers ces trucs, mais même « dis donc c'est bien ça ». Et c'est lui-même qui m'a dit quand j'ai eu des filles qui étaient un peu plus grandes, 'Tu sais, tu vas aussi leur expliquer' [*à propos de l'impératif posé à son mari*] « Moi ça marche comme ça si tu ne veux pas que ça marche comme ça tant pis, parce que moi je ne veux pas remplir une chambre de gamins.

« C'était une affaire de femme, hein quand même, de gérer toute la fécondité »

Le fait que les individus abordent le sujet du contrôle des naissances avec leur conjoint-e ne signifie pas nécessairement qu'ils/elles en assument la responsabilité ensemble. Nos témoins sont très partagés à ce propos : 20 sur 48 estiment qu'il s'agissait d'une responsabilité du couple, alors que 19 sur 48 prétendent qu'ils s'agissaient d'une responsabilité féminine : pour 3 témoins seulement, il s'agissait d'une responsabilité exclusivement masculine. Cette conception de la responsabilité correspond aux pratiques effectives de la vie conjugale des témoins, telles qu'ils/elles nous les ont rapportées.

⁵ Selon Monica Suter (1995), entre 1955 et 1970, les médecins suisses, en particulier les gynécologues, investissent la question du contrôle des naissances et lui confère une légitimité scientifique. L'auteure explique ce phénomène par l'arrivée de la pilule contraceptive, prescrite sous ordonnance médicale. Non seulement le médecin devient incontournable pour l'accès à ce contraceptif, mais les médecins eux-mêmes souhaitent faire valoir leur compétence dans d'autres méthodes, car ils peuvent ainsi s'assurer un nouveau champ de compétence et d'extension de leur clientèle.

Ainsi, les personnes invoquant la responsabilité du couple mettent l'accent sur leurs essais successifs de diverses méthodes, qui leur ont permis d'aboutir à un consensus sur la meilleure méthode à leurs yeux. Par exemple, un couple utilise des ovules avant le mariage, sous l'impulsion du mari ; puis, pour espacer les naissances, l'épouse prend la pilule prescrite par son gynécologue ; comme elle ne supporte pas les effets secondaires du médicament, le mari propose alors de subir une vasectomie. D'autres couples ont également décidé ensemble des moyens les mieux adaptés. Un mari explique avoir lu des articles avec sa femme, ce qui les a conduits à essayer ensemble certaines méthodes.

Ce partage des responsabilités se combine avec l'usage successif de diverses méthodes, tantôt masculines, tantôt féminines, en fonction des informations dont le couple dispose et des contraintes particulières de leur cycle de vie. Francesca et Silvio, couple d'immigrés italiens qui travaillent tous deux comme ouvriers de fabrique, racontent qu'au début du mariage Silvio prend la responsabilité du retrait puisque Francesca ne connaissait pas de méthodes de limitation des naissances. Ensuite, cette dernière discute avec des collègues de travail et apprend l'existence de la pilule ; elle en parle avec son mari et demande alors à son gynécologue de la lui prescrire. De même, Lotti affirme que son mari et elle se sont concertés sur le sujet et ont assumé de manière séquentielle la responsabilité de la contraception, ce qu'elle présente comme un « partage » équitable :

- Bon, mon mari était d'accord de se faire stériliser. Et pis, c'est aussi une question de partage. Moi, j'ai pris quelques années la pilule, et pis après c'était lui qui s'est fait opérer, c'est normal.

Parmi les témoignages invoquant la responsabilité du couple, une analyse plus fine du propos de quelques interviewées montre qu'il s'agit plutôt d'une responsabilité féminine. La revendication d'une décision commune et consensuelle pourrait participer ici d'une valorisation de leur couple en fonction des normes sociétales actuelles, plutôt que refléter la réalité des processus de décision. L'exemple d'Yvonne (1944), qui a fait l'école de commerce, mère d'un enfant, mariée à un photographe fribourgeois devenu éducateur spécialisé, illustre notre propos. Elle affirme avoir discuté des méthodes de contraception avec son mari. Toutefois, dans son discours, elle n'utilise que le « je » lorsqu'il s'agit de décrire les méthodes utilisées:

Moi, il y avait une chose que je savais vraiment que je n'allais pas faire, c'était de me mettre un stérilet. (...) J'ai pris la température pendant un bout de temps et puis après, j'étais tellement bien réglée, que je ne la prenais plus, on savait.⁶

Les 19 personnes attribuant la responsabilité du contrôle des naissances à l'épouse (16 femmes et 3 hommes) font également référence à leurs pratiques. Monique (1939), formée à l'école de commerce, mariée à un employé postal et mère de deux enfants, attribue sa responsabilité unilatérale de la contraception à l'ignorance de son mari – qui respectait toutefois ses décisions – et à l'incapacité des hommes en général :

- Et puis bon j'ai demandé des conseils à mon gynécologue.
- Avez-vous abordé la question avec votre mari ?

⁶ Un élément ultérieur du parcours de vie renforce cette unilatéralité féminine. A la quarantaine, le couple discute de la stérilisation du mari, mais celui-ci hésite. L'épouse décide sans le consulter de se faire stériliser.

- Oui, mais vous savez l'homme, il ne s'intéressait pas, si on avait décidé de faire comme ça et ben il suivait. Ce n'est plus du tout comme maintenant. Parce que quand même, c'était une affaire de femmes, hein, quand même, de gérer toute la fécondité. Ils ne savaient pas trop quoi faire nos bons hommes là ! .

Les femmes qui recourent à l'abstinence périodique considèrent également la contraception comme relevant de leur responsabilité. Cette responsabilité impliquait non seulement le calcul exact des jours ou la prise quotidienne de température, mais aussi des stratégies de négociation ou d'évitement pour écarter le risque de rapports sexuels durant les jours fertiles. Elles avouent que leur mari exprimait sa frustration, voire sa colère, lorsqu'elles se refusaient à lui, témoignant du fait que les négociations relatives à la sexualité n'étaient pas toujours consensuelles. Une manière d'éviter ces tensions, comme nous l'expliquent trois interviewées, consistait à se coucher plus tard, espérant le mari déjà endormi. Sophie (1924), mère de trois enfants et mariée à un employé CFF fribourgeois, évoque ses stratégies, pas toujours bienvenues, pour imposer l'abstinence périodique :

Sophie : On faisait à la vieille pis voilà. Je n'avais pas trop confiance des fois quand même. Enfin, pis oh moi je fuyais des fois, j'allais au lit plus tard.

- Pour éviter ? (rire)

Sophie : (rire) Des fois il était un peu mal tourné... (rire) Oh ça donne de tout. Des fois ils étaient fâchés, des fois ils sont furieux (rire) mais après ils se calment.

- Vous teniez tête ?

Sophie : Ouais pas trop sérieux. Ouais, m'enfin. Ouais il a... Non ,il abandonnait quand même. Ouais ça c'était quand même drôle mais il faut aussi dire que, il fallait empêcher autrement on serait venue enceinte sans arrêt, sans arrêt.

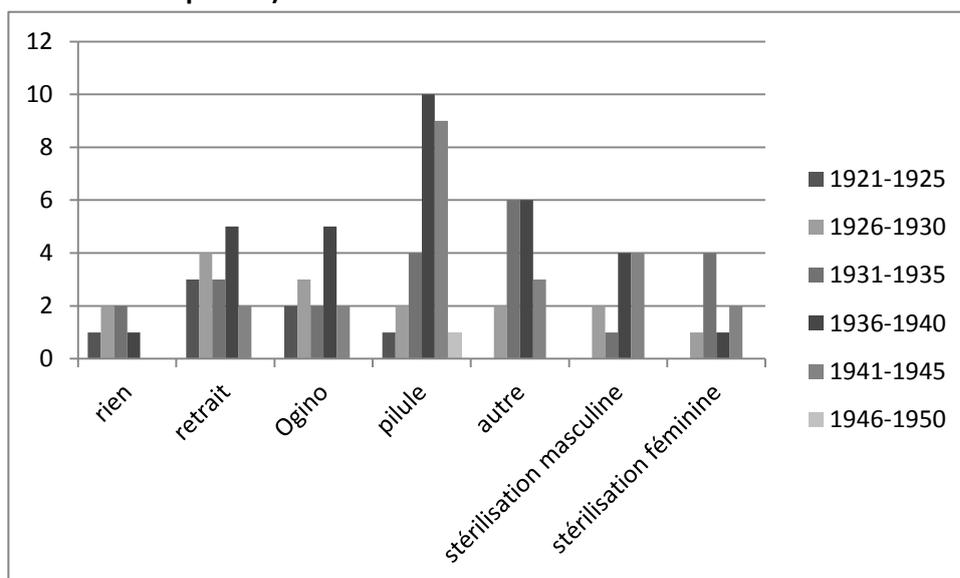
Une seule femme s'est plainte de devoir porter seule la responsabilité du contrôle des naissances. Adélaïde (1928), ouvrière non qualifiée, mariée à un représentant fribourgeois et mère de quatre enfants, définit son mari comme un homme irresponsable qui « s'en fichait complètement ». Elle déplore le fait qu'elle portait seule la responsabilité du contrôle des naissances : « oui c'était à moi, mais c'était aussi aux hommes pas seulement à moi, c'est pas normal ».

Certaines épouses utilisent des méthodes contraceptives sans informer leur mari, à l'instar de cette femme qui se faisait des douches vaginales pour s'assurer que « tout était parti ». D'autres épouses choisissent une méthode qui leur convient à elles, et informent seulement ensuite leur mari, à l'exemple de quatre interviewées qui ont pris la pilule sur les conseils de leur gynécologue, sans en parler d'abord avec leur époux.

« Elle n'a jamais voulu la chimie, elle voulait des méthodes naturelles »

La valorisation des méthodes naturelles et leur large usage par nos interviewé-e-s (plus de la moitié, cf. Graphique ci-dessous) est un élément frappant qui ressort de l'analyse des entretiens.

Nombres absolus des méthodes utilisées par les interviewé-e-s selon les cohortes (date de naissance des épouses)



A travers la légitimation de l'usage de ces méthodes, nos témoins révèlent toute une série de résistances qui ont accompagné la diffusion des contraceptifs modernes, pourtant progressivement disponibles durant notre période. Or, ces résistances à la modernité contraceptive ont d'abord à faire avec les réticences des femmes à y recourir.

Le terme « méthodes naturelles » est d'abord compris par nos témoins en opposition aux méthodes qui modifient les processus naturels du corps comme par exemple la pilule ou le stérilet. Cette interférence dans les processus naturels du corps des femmes est perçue par de nombreux interviewé-e-s comme quelque chose d'effrayant. Plusieurs témoins font mention de la réticence féminine à recourir à la pilule, présentée comme non naturelle. Ils redoutent l'impact de la pilule sur le corps féminin, ses effets secondaires potentiels comme les risques de cancer, d'enfants handicapés ou de prise de poids. Felipe (1936) ouvrier non qualifié, explique avoir utilisé l'abstinence tout au long de sa vie sexuelle conjugale, car sa femme ne souhaitait pas prendre la pilule :

- Pourquoi votre femme n'avait pas pris la pilule ?

Felipe : c'est-à-dire qu'elle n'a jamais voulu la chimie. Elle voulait les méthodes naturelles. Pourquoi? Parce qu'elle avait probablement un doute que la chimie n'était pas parfaite comme aujourd'hui, puisse donner des naissances mal formées.

Pour Yvonne (1944), le qualificatif de « naturel » constitue le principal avantage des méthodes qu'elle utilise – la méthode des températures que le couple combine avec le coït interrompu –. Elle exprime également ses peurs liées à la pilule:

J'utilisais des méthodes naturelles. Et puis moi il y avait une chose que je savais vraiment que je n'allais pas faire, c'était de me mettre un stérilet, je n'ai jamais été pour introduire quelque chose d'étranger dans mon corps. Je n'avais pas envie de manger, de prendre un médicament, un truc de, j'avais l'impression de faire quelque chose d'un peu spécial pour mon corps. C'était pas naturel tout ça..

François (1935), menuisier puis policier, utilise des préservatifs, seule méthode efficace selon lui pour retarder la naissance de leur premier enfant. Au lendemain de cette naissance, la

femme de François se fait prescrire la pilule par son gynécologue. Bien que cette méthode soit plus agréable pour François, le couple retourne à l'utilisation des préservatifs car l'épouse subit des effets secondaires, nausées et maux de tête :

La pilule je veux dire c'était plus facile, il n'y avait pas de préparatif, ma femme la prenait le matin et voilà. Mais c'était chimique et il y avait des effets secondaires. Donc on a décidé de reprendre le préservatif.

Le préservatif leur apparaît ainsi comme une méthode naturelle de contraception puisqu'il n'induit pas d'effets secondaires. José et Maria (1936), couple d'immigrés espagnols parents de deux enfants, considèrent également le préservatif comme un moyen naturel en opposition à la pilule :

Maria : moi je me disais, la pilule, pourquoi ? Ma grand-mère, ma mère, elles ne l'ont pas prise. Ma mère elles étaient que deux. Comme après pour la ménopause, pourquoi on doit prendre des médicaments des choses comme ça ? C'est une chose naturelle, c'est la vie. Les anciennes, elles avaient rien, elles supportaient tout.

Dans les travaux historiques sur le déclin de la fécondité, le passage d'une contraception traditionnelle aux contraceptifs modernes est généralement associé au passage de la responsabilité masculine à la responsabilité féminine en matière de contrôle des naissances. Une fois de plus, nos entretiens questionnent ce schématisme de deux manières : d'une part, les méthodes traditionnelles, même lorsqu'elles relèvent de la pratique masculine, peuvent être initiées ou requises par les femmes. D'autre part, celles-ci ne s'enthousiasment pas forcément d'emblée pour des méthodes modernes qui leur assurent le contrôle et le pouvoir sur leur fécondité. Pour plusieurs d'entre elles, les méthodes traditionnelles correspondent davantage à l'idée d'une « bonne sexualité ».

Conclusion

L'analyse de nos entretiens confirme l'intérêt heuristique de l'histoire orale pour avancer de nouveaux mécanismes explicatifs du baby-bust et questionner les modèles démographiques. Nous avons voulu mettre en évidence ici l'intérêt de cette méthode, combinée à une perspective de genre, pour éclairer ce passage encore mal documenté du baby-boom au baby-bust. Au niveau des motivations et des moyens de contrôler les naissances, notre analyse met en évidence des éléments nouveaux sur le rôle des femmes.

L'insistance sur le modèle traditionnel de la mère au foyer et sur les besoins de l'enfant incite les femmes à développer leur autonomie sur le plan matériel mais également sexuel. Elles cherchent avant tout à être de bonnes mères et à fournir une bonne éducation à leurs enfants, synonyme d'un investissement accru en termes de temps, d'encadrement quotidien, notamment pour la réussite scolaire, ainsi que d'accès à des biens de consommation. Le contrôle des naissances est le moyen idéal de réaliser ces objectifs. Les mères deviennent alors proactives et prennent l'initiative dans un domaine qui ne leur était pas dévolu jusque-là ; elles se documentent sur la contraception, se tournent vers leur gynécologue pour obtenir des conseils. Alors que les recherches anglaises indiquent une participation masculine active dans la recherche d'informations contraceptives, les hommes de notre échantillon laissent cette responsabilité à leur épouse. La décision de contrôler les naissances et le choix d'une méthode de contraception devient une responsabilité féminine ou conjugale. Ainsi, ce n'est pas par

volonté d'émancipation que les femmes élargissent leur domaine de compétence à la sexualité, mais plutôt, paradoxalement, par leur adhésion au modèle traditionnel de la mère au foyer disponible et compétente pour ses enfants.

L'analyse des entretiens confirme le caractère « transitionnel » de la période étudiée, où plusieurs stratégies, pratiques, et légitimations coexistent, avant de converger vers des modèles et comportements plus homogènes. Des études quantitatives plus larges permettront d'approfondir ces mécanismes. Il s'agissait avant tout pour nous d'adopter le point de vue des individu-e-s afin de mettre en lumière des transformations qui étaient jusqu'alors soit absentes des champs de recherche soit l'objet de suppositions ou de présupposés non interrogés.

Références

Alter, George: « Theories of Fertility Decline: a Nonspecialist's Guide to the Current Debate », in: Gillis, J., Tilly L., Levine D. (éds.), *The European Experience of Declining Fertility, 1850-1970, The Quiet Revolution*. Cambridge: Mass. And Oxford, Blackwell, 1992, p. 13-27.

Ariès, Philippe: « Two successive motivations for the declining birth rate in the West », in: *Population and development review*, vol. 6, 1980 p. 645-650.

Becker, Jean-Jacques : «Le handicap de l'a posteriori», in: *Cahiers de l'IHTP*, juin, 1987.

Descamps, Florence: *L'historien l'archiviste et le magnétophone, De la constitution de la source orale à son exploitation*. Paris: Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, 860 p.

Fisher, Kate: « 'She was quite satisfied with the arrangements I made'. Gender and Birth Control in Britain (1920-1950) », in: *Past and Present*, vol. 169, 2000a, p. 160-193.

Fisher, Kate: « Uncertain aim and Tacit Negotiation: Birth Control Practices in Britain, 1925-50 », in: *Population and Development Review*, vol. 26, 2000b, p. 295-317.

Fisher, Kate: *Birth Control, Sex and Marriage in Britain 1918-1960*. Oxford: Oxford University Press, 2006, 294 p.

Fisher, Kate, Szreter, Simon: *Sex Before the Sexual Revolution, Intimate Life in England 1918-1963*. Cambridge: Cambridge University Press, 2010, 466 p.

Gervais, Diane, Gauvreau Danielle: « Women, Priest, and Physicians: Family Limitation in Quebec, 1940-1970 », in: *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 34, 2003p. 293-314.

Haug, Werner, Wanner, Philippe: « Les groupes linguistiques et religieux en Suisse du milieu du 19^e à aujourd'hui: vers un régime démographique homogène? », in: *Régimes démographiques et territoires : les frontières en questions*. Paris: PUF, 2000, p. 225-242.

Henchoz, Caroline, Poglià Mileti, Francesca: « 'Les larmes de ma mère'. Comprendre le processus de démocratisation de l'économie familiale par les contributions financières des femmes et leur perception par les hommes », in: *Revue suisse de sociologie*, vol. 38, 2012, p. 401-419.

Lesthaeghe, Ron: « La deuxième transition démographique dans les pays occidentaux : une interprétation », in: Tabutin, D., Eggerickx T., Gourbin C. (éds.): *Transitions démographiques et sociétés*. Chaire Quetelet : 1992, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1995, p. 133-180.

Oris, Michel: *Aux origines de la deuxième transition démographique en Europe : une relecture des enquêtes fécondité-famille entre 1966 et 1972*. Papier présenté à 7^e journées scientifiques *Mémoire et démographie : regards croisés au Sud et au Nord*, Québec, 19-22 juin 2007.

Peschanski, Denis : «Effets pervers», in : *Les cahiers de l'IHTP*, vol. 21, 1992, p. 45-55.

Praz, Anne-Françoise: « State Institutions as mediators between religion and fertility : A comparison of two Swiss regions, 1860-1930 », in: *Religion and the Fertility Decline in The Western World*. Dordrecht: Springer, 2006, p. 147-177.

Nations-Unies: *La fécondité et la planification familiale en Europe aux environs de 1970*. New York: Nations-Unies, 1997.

Rusterholz, Caroline: «Fathers in 1960s' Switzerland: A silent revolution?». Papier présenté à *Men at Home, Authority, Domesticity, Sexuality and Household Production*, Urbino, 14-15 avril 2014.

Rusterholz, Caroline: «Reproductive behaviour and contraceptive practices in comparative perspective, Switzerland (1955-1970)», in: *The History of the Family*, 20 (1), 2015, p. 41-68.

Schumacher, Reto, Oris, Michel, Lerch, Mathias: « From divergence to convergence. A district-level analysis of Swiss fertility indexes, 1870-2000 », in: *Inaugural Conference of the Laboratory of Historical Demography of the Max Planck Institute for Demographic Research*, 25 May 2009.

Schwartz, Olivier: « Le baroque des biographies », in: *Cahiers de philosophie*, vol. 10, 1990, p. 173-183.

Silverman, David: *Interpreting Qualitative Data: Method for Analyzing Talk, Text and Interaction*, Third Edition. London: SAGE, 2006, p. 325.

Suter, Monica: *Pille, Familienplanung und die Medikalisierung der Empfängnisverhütung*, Zurich, Lizentiatarbeit, 1995, p. 350.

Szreter, Simon: «Theories and Heuristics: How Best to Approach the Study of Historic Fertility Declines?», in: *Historical Social Research*, vol. 36, no 2, 2011, p. 65-98.

Thompson, Paul: «Problems of Method in Oral History », in *Oral History*, vol. 1, no 4, 1972, p. 5-12.

Van Bavel, Jan: «Subreplacement fertility in the West before the baby-boom: Past and current perspectives», in: *Population studies*, vol. 64, no 1, 2010, p. 1-18.

Vanberg, Viktor: «Rational Choice vs Adaptive Rule-following : on the Behavioral Foundations of the Social Sciences», in: *Jahrbuch für Neue Politische Oekonomie von Normen and Institutionen*, 12. Band. Tübingen: J.C.B. Mohr, 1993.

Van de Kaa, Dirk : «Europe's second demographic transition», in: *Population Bulletin*, vol. 42, no 1, 1987.

Annexe 1 : Caractéristiques des interviewé·e·s dans deux villes étudiées

	Fribourg	Lausanne
Nombre d'interviews	24	24
Nombre d'hommes interviewés seuls	6	7
Nombre de femmes interviewées seules	14	14
Nombre de couples interviewés	4	3
Migrants intra-nationaux*	8	9
Migrants internationaux*	7	6
Nombre moyen d'enfants	2.7	2.25
Age moyen au mariage	23	25.1
Nombre de protestants*	2	16
Nombre de catholiques*	22	6
Nombre d'individu·e·s sans religion*	0	2

*Nombre renvoie aux personnes présentes durant l'entretien